Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 819

Rubrik: Nucléaire

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le coût de la protection de Lavaux

A la suite d'une initiative populaire acceptée par le peuple vaudois, tout le site de Lavaux est désormais protégé. Certes, les dégâts étaient déjà lourds quand la loi fut adoptée: ceux de l'autoroute dans le vignoble de Chardonne, ceux des villas entre Grandvaux et Cully. Mais, quoique tardivement, l'essentiel a été sauvé.

Combien cela coûtera-t-il à la collectivité?

En son temps des chiffres effrayants avaient été avancés. Il est vrai que la hausse incroyable des terres viticoles réduisait l'écart de prix entre les zones à bâtir et les vignes, mais les adversaires de la protection intégrale faisaient à l'époque craindre le pire.

Aujourd'hui le Conseil d'Etat vaudois fait le point.

Quatorze communes sont concernées par le plan de protection. Pour onze d'entre elles, les plans sont approuvés. Quelques difficultés, aux deux extrémités de la zone: à Lutry et à Jongny.

Dans les onze communes désormais soumises au plan, comment se recensent les demandes d'indemnités.

Dans cinq communes, aucune demande n'a été enregistrée. Elles portent des noms prestigieux: Riex, Epesses, Chexbres, Rivaz, Saint-Saphorin.

Dans deux autres communes (Grandvaux et Corsier), le délai court toujours. Dans quatre (Villette, Cully, Corseaux, Chardonne) des demandes d'indemnités pour expropriation matérielle sont déposées. Les montants articulés par les propriétaires représentent 6 900 000 francs.

Entre les montants articulés et les montants qui seront réellement obtenus sur la base de la jurisprudence du Tribunal fédéral, la distance peut être grande. Mais admettons, en envisageant le cas de Lutry, ce chiffre de 7 millions.

La somme est de faible importance pour la sauvegarde d'un tel site qui appartient au patrimoine national et européen. Dérisoire même, comparé, si l'on choisit cette référence, aux constructions routières.

Il faudra prévoir en supplément un montant équivalent au chapitre des améliorations foncières. Les murs de vigne doivent être bâtis en maçonnerie mixte: béton et revêtement de pierres naturelles. Il en coûtera quelques six millions dont la Confédération paye le tiers.

Là encore la dépense est, proportionnellement à l'enjeu, plus que supportable.

Au vu de tels chiffres, une conclusion: les pouvoirs publics pourraient être plus audacieux dans la politique de protection des sites et dans l'enrichissement du patrimoine collectif.

A. G.

EN BREF

La garantie fédérale a été accordée à divers articles de la Constitution du canton de Schaffhouse approuvés par le peuple en septembre 1985. En conséquence les séances du Conseil d'Etat ne sont plus publiques.

Question aux lecteurs de DP: connaissez-vous encore des Exécutifs en Suisse dont les séances sont publiques?

* * *

La démocratie directe se pratique dans de nombreuses communes importantes de Suisse alémanique. A Spreitenbach (AG), le Parlement communal a été dissous en 1985 à la suite d'une initiative populaire. A la première Assemblée communale de cette année, 523 électeurs sur 3800 ont répondu à l'appel.

NUCLÉAIRE

Flou dramatique

L'incendie de la centrale nucléaire de Tchernobyl, dont les causes et les effets à terme sont encore loin d'être élucidés, a mis en évidence deux aspects inquiétants du phénomène atomique.

Tout d'abord la profondeur de l'ignorance des experts quant à l'impact des radiations et des particules radioactives sur l'organisme humain et, de manière plus générale, quant à l'étendue des effets d'un accident tel que cleui de Tchernobyl. Voilà donc une technique qu'on dit sophistiquée mais dont les scientifiques maîtrisent mal ou pas du tout les conséquences néfastes; on sait tirer un parti industriel de la fission, on multiplie les centrales nucléaires mais un accident grave nous laisse aussi surpris que des enfants face à leur première expérience clandestine de chimie. Cette découverte prêterait à sourire si l'enjeu était limité dans l'espace et dans le temps. Mais on a de bonnes raisons de supposer que tel n'est pas le cas avec l'énergie nucléaire. L'assurance tranquille d'un Léon Schlumpf, pour qui le programme helvétique n'a pas à être remis en question, n'en est que plus irresponsable.

L'information à la population ensuite. La véritable anarchie dans les recommandations au public — silence total des autorités françaises, discours à plusieurs voix discordantes en Allemagne, conseils helvétiques concernant la consommation de certains produits assortis de déclarations lénifiantes sur l'absence de danger — a révélé un état d'impréparation qui laisse songeur.

Face au nucléaire les sociétés industrielles jouent les apprentis sorciers; fascinées par la technique, elles n'expérimentent que maintenant et à tâtons les problèmes de sécurité qu'elles ont repoussés jusqu'alors dans un futur statistiquement improbable.